

**DECISION SUR LA CREATION DU CONSEIL DE PAIX ET  
DE SECURITE DE L'UNION AFRICAINE  
Doc. AHG/234 (XXXVIII)**

La Conférence :

1. **RAPPELLE** la décision AHG/Dec.160 (XXXVII) de la 37<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA d'incorporer l'Organe central du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en tant qu'un des organes de l'Union africaine, conformément à l'article 5 (2) de l'Acte constitutif et de demander au Secrétaire général de procéder à la révision des structures, procédures et méthodes de travail de l'Organe central, y compris la possibilité de changer son appellation ;
2. **PREND NOTE** de la décision AHG/Dec.184 (LXXVI) sur la création d'un Conseil de paix et de sécurité au sein de l'Union africaine, adoptée par le Conseil des ministres de l'OUA à sa 76<sup>ème</sup> session ordinaire, tenue à Durban (Afrique du Sud), du 28 juin au 6 juillet 2002 ;
3. **ADOPTE** le Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et **LANCE UN APPEL** à tous les Etats membres pour qu'ils signent et ratifient ledit Protocole en vue d'assurer son entrée en vigueur rapide ;
4. **DECIDE** que la Déclaration du Caire créant le Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits reste en vigueur en attendant la ratification et l'entrée en vigueur du Protocole.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Assembly Collection

---

2002

# Decision on the establishment of the peace and security council of the African Union - Doc. AHG/234 (XXXVIII)

African Union

African Union

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/1053>

*Downloaded from African Union Common Repository*